

SECTION 1 - IDENTIFICATION

Nom du produit: URSCHELUBE, WHITE, FDA, GRADE 2

Code(s) du produit: 98287

Numéro d'enregistrement NSF: 148342

Fabriqué par High Performance Lubricants

URSCHEL LABORATORIES, INC

1200 Cutting Edge Drive

Chesterton, IN 46304 USA

Téléphone: 1.219.464.4811

Fax: 1.219.462.3879

Numéro vert: 1-844 URSCHEL(877-2435)

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance du mélange

Norme de communication des dangers de l'OSHA : ce matériau n'est pas considéré comme un produit dangereux, conformément à la norme de communication des dangers 29 CFR 1910.1200 de 2012.

Articles de l'étiquette SGH, y compris les mises en garde

Ce produit ne contient aucune substance qui, à la concentration donnée, soit considérée comme dangereuse pour la santé.

Mises en garde

Prévention: aucune

Conseil d'ordre général : aucune

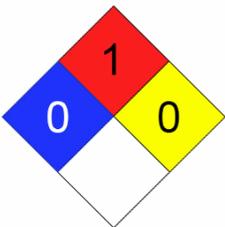
Stockage: aucune

Mise au rebut : Voir l'article 13

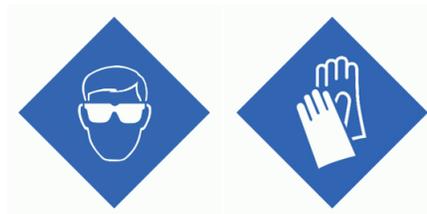
Danger non classifié ailleurs : sans objet

Mot-indicateur du SGH

Aucun



HEALTH	0
FLAMMABILITY	1
PHYSICAL HAZARD	0
PERSONAL PROTECTION	B



SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est un gel semi-fluide non soluble dans l'eau. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation oculaire temporaire. Une exposition à court terme ne devrait pas être irritante. L'inhalation et l'ingestion du produit ne sont pas des voies d'exposition prévues dans des conditions d'utilisation normales. La consistance visqueuse du produit risque de bloquer les voies respiratoires en cas d'inhalation.

Les voies de pénétration sont le contact oculaire ou cutané, l'inhalation ou l'ingestion, et sont aisément évitées en suivant les procédures normales de manipulation.

Il n'y a pas d'organes cibles connus.

Il n'y a pas de dangers de toxicité aiguë connus.

Effets de surexposition:

Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène connu ou présumé par le CIRC, l'OSHA, l'ACGIH ou le NTP.

SECTION 3 – DONNÉES RELATIVES AUX COMPOSANTS

Nom chimique	N° CAS	Pourcentage
Graisses lubrifiantes	74869-21-9	70 - 85 %
Épaississant au complexe d'aluminium	Mélange/Propriétaire	20 - 35 %
Paquetage propriétaire**	Mélange	5- 15 %

*Le pourcentage exact des ingrédients peut avoir été gardé confidentiel en tant que secret commercial, et leur quantité peut varier d'un lot à l'autre

** Les noms chimiques spécifiques et la composition des composants non divulgués relèvent des informations commerciales confidentielles et sont gardés secret conformément à 29CFR 1910.1200 et autres lois étatiques de « droit à l'information ».

Informations complémentaires :

Conformément à 29 CFR 1910.1200, paragraphe (i), cette préparation est considérée comme un secret commercial ; en conséquence, les noms chimiques spécifiques et le pourcentage des composants utilisés n'ont pas été divulgués. Les détails relatifs aux noms chimiques spécifiques et aux pourcentages peuvent être obtenus sur demande adressée à un professionnel de la santé, un représentant agréé des autorités réglementaires ou au personnel concerné, conformément aux dispositions applicables du présent paragraphe.

SECTION 4 – PREMIERS SECOURS

L'inhalation n'est pas une voie d'exposition prévue. En cas d'irritation des voies respiratoires ou de détresse respiratoire, transporter l'employé à l'air frais. Contacter un médecin ou autre professionnel de la santé si les symptômes d'irritation ou de détresse persistent.

En cas de contact direct avec les yeux, maintenir les paupières ouvertes et rincer à l'eau à faible pression pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation résulte d'une exposition à un brouillard de pulvérisation ou à des vapeurs, transporter la personne affectée à l'air frais. Si l'irritation persiste, rincer les yeux à l'eau claire jusqu'à ce que l'irritation disparaisse. Si les symptômes persistent, contacter un médecin.

En cas d'irritation cutanée, laver la peau au savon et à l'eau. Enlever les vêtements contaminés pour éviter de prolonger l'exposition. Si les symptômes persistent, contacter un médecin.

En cas d'ingestion d'une petite quantité de produit, il ne sera pas nécessaire de recourir aux premiers secours d'urgence. En cas d'ingestion d'une quantité plus importante ou en cas de symptômes d'ingestion, diluer le contenu de l'estomac avec deux verres d'eau ou de lait. (REMARQUE : NE RIEN administrer par la bouche à une personne inconsciente.) Ne pas forcer le vomissement sans supervision médicale. En cas de vomissement spontané, maintenir les voies respiratoires bien dégagées. Si les symptômes persistent, contacter un médecin.

SECTION 5 - LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Point d'éclair: >232 C (450 F)

Autoallumage: S/O

LEL: S/O

UEL: S/O

Conformément aux directives, les extincteurs à agent chimique en poudre, CO₂ ou mousse sont tous acceptables. Noter que si les extincteurs à brouillard sont également acceptables, ne PAS appliquer un jet d'eau directement sur le produit en feu au risque de propager l'incendie ou d'en augmenter l'intensité.

Aucun produit de combustion dangereux connu. Contient essentiellement des oxydes de carbone.

Le personnel de secours présent sur les lieux du danger doit porter un uniforme de protection et un appareil de protection respiratoire autonome pour les incendies au-delà du stade du feu naissant.

Se reporter à la Section 8 de la FDS pour les détails sur les équipements de protection individuelle à porter en fonction des conditions. Le matériel de lutte contre l'incendie convient.

SECTION 6 – DISPERSION ACCIDENTELLE

IMPORTANT : comme pour tout déversement ou fuite, avant d'intervenir, le personnel de secours doit s'assurer d'avoir pris préalablement connaissance des dangers potentiels et des recommandations prévues sur la FDS. Un équipement de protection individuel approprié doit être porté. Se reporter à la Section 8 de la FDS pour obtenir les recommandations sur l'équipement de protection individuelle.

Des petites quantités ou des résidus peuvent être absorbés par les produits absorbants. Il convient de recueillir le matériel d'intervention en cas de déversement pour procéder à son élimination adéquate.

Si possible, contenir le déversement en toute sécurité avec des digues ou tout autre matériel d'intervention prévu pour les déversements de produits pétroliers ou de matières organiques. Prendre les mesures appropriées pour éviter la dispersion du produit. Le produit est inflammable et susceptible de brûler. Comme mesure de précaution, procéder à l'élimination des sources d'inflammation. Empêcher le produit de se répandre dans les égouts ou les voies d'eau. De grandes quantités peuvent être transférées dans un conteneur approprié en vue de leur élimination.

SECTION 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

Conserver à l'abri de la chaleur. Ouvrir les conteneurs de produit avec précaution pour évacuer toute pression et ouvrir dans un endroit bien aéré en raison de la présence potentielle de vapeurs irritantes dans l'espace vide. Resceller les conteneurs immédiatement après l'utilisation du produit.

Comme pour tout produit chimique industriel, manipuler le produit de manière à minimiser l'exposition à des niveaux élevés. Avant de manipuler le produit, consulter la Section 8 de la présente FDS pour évaluer les besoins en matière d'équipement de protection individuelle. Respecter toutes les autres pratiques normales d'hygiène industrielle.

Les résidus de produit dans les conteneurs vides sont inflammables. NOTER qu'un chauffage excessif ou un découpage des conteneurs vides peut créer une source d'inflammation suffisante pour provoquer un incendie et, dans des cas extrêmes, une explosion. Toutes les mesures de sécurité prises pendant la manipulation du produit doivent également être respectées pendant la manipulation des bidons et conteneurs vides.

Préserver la qualité du produit en le stockant à l'intérieur et à l'abri des températures extrêmes.

SECTION 8 – CONTROLES D'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

Nom chimique / N° de CAS

Graisses lubrifiantes

N° de CAS 74869-21-9)

Limites d'exposition OSHA

Ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelle établies par les organismes de réglementation spécifiques à la région.

Limites d'exposition ACGIH

Autres limites d'exposition

SECTION 8 – CONTROLES D'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

La ventilation générale normale doit être adéquate. Il est recommandé que la ventilation soit prévue dans tous les cas afin de maintenir les concentrations de particules dans l'air aux niveaux les plus bas possibles. L'utilisateur peut se reporter à la loi 29CFR 1910.1000. Assurer une ventilation par aspiration ou autres techniques de contrôle afin de maintenir les niveaux de concentration dans l'air des brouillards et/ou vapeurs au-dessous des limites d'exposition recommandées.

Les méthodes de contrôle standard conviennent.

L'équipement de protection individuelle doit être sélectionné en fonction des conditions d'utilisation du produit. Il convient de procéder à une évaluation des risques sur le lieu de travail par le personnel qualifié pour déterminer les exigences en matière d'équipement de protection individuelle conformément à la réglementation de l'OSHA.

L'équipement contaminé doit être mis au rebut conformément aux réglementations locales, d'état et fédérales.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Il s'agit d'un produit de qualité alimentaire qui doit être manipulé comme tout autre produit de qualité alimentaire.

Aspect	blanc
Odeur	pallido Caratteristico/ Delicato
État physique	Semi-fluido (gel)
Taux d'évaporation	>0,1
Densité relative	0.940

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Ce produit est fondamentalement stable.

Ce produit n'est pas compatible avec les agents oxydants puissants.

Les produits à décomposition thermique dépendent des conditions de combustion. Un mélange complexe de particules solides, liquides, poussières et gaz dans l'air peut évoluer lorsque le produit brûle. Les sous-produits de combustion peuvent inclure : les oxydes de carbone, les gaz acides et les hydrocarbures partiellement brûlés tels que les vapeurs et fumées.

SECTION 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<u>Toxicité augüe</u>	<u>Danger</u>	<u>Données LC50/LD50</u>
Orale	Faible probabilité de toxicité	> 5000 mg/kg; rat
Dermal	Faible probabilité de toxicité	> 2000 mg/kg; rat
Inandning	Faible probabilité de toxicité	> 5,02mg/L, 4 hrs; rat

SECTION 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES

Ce produit n'a pas été entièrement évalué en termes d'écotoxicité Comme pour tout produit chimique, l'exposition aux conditions ambiantes doit être évitées et minimisée autant que possible.

ÉVOLUTION ÉCOLOGIQUE

Le degré de biodégradabilité et de persistance du produit n'a pas été déterminé.

<u>Nom chimique N° de CAS</u>	<u>Toxicité aux algues</u>	<u>Toxicité au poisson</u>	<u>Toxicitet för Mikroorganismer</u>	<u>Autres limites d'exposition</u>
Graisses lubrifiantes N° de CAS 74869-21-9)	NOELR : 1000 mg/l, 72 heures , algue d'eau douce	LL50 : > 1000 mg/l, 96 heures (truite arc- en-ciel)	---	EL 50 : >1000 mg/l, 48 heures

SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

GESTION DES DÉCHETS :

Envisager le recyclage de ce produit. Tenter de minimiser la détérioration du produit en respectant les meilleures pratiques applicables. Il tient de la responsabilité du producteur de déchets d'évaluer la classification et les méthodes d'élimination des déchets convenables, conformément à la réglementation applicable. Ne pas jeter dans l'environnement, dans les égouts ou dans les rivières/marres ou réservoirs.

ÉLIMINATION DES CONTENEURS:

Considérer le conteneur comme part intégrante du produit. À éliminer conformément aux réglementations locales en vigueur et admissibles.

SECTION 14 – INFORMATIONS DE TRANSPORT

<u>Agence</u>	<u>Nom d'expédition convenable</u>	<u>Numéro UN</u>	<u>Groupe d'emballage</u>	<u>Classe de risque</u>
DOT	Ministère des transports américain	Non réglementé	--	--
Si expédié par voie terrestre dans un emballage d'une capacité supérieure à 13 249 litres, conformément à 49 CFR, chapitre 130.				
ICAO/IATA	International Civil Aviation Org /International Air Transport Assoc.	Non réglementé	--	--
Les exigences de conformité aux réglementations du Ministère des transports américain peuvent être applicables. Voir 49 CFR 171.22, 23 et 25.				
IMDG	International Maritime Dangerous Goods	Non réglementé	--	--
Les exigences de conformité aux réglementations du Ministère des transports américain peuvent être applicables. Voir 49 CFR 171.22, 23 et 25.				

SECTION 15 – INFORMATIONS RELATIVE À LA RÉGLEMENTATION

NORME DE COMMUNICATION SUR LES DANGERS OSHA : Ce matériau est considéré comme non dangereux conformément à OSHA HazCom 2012, 29 CFR 1910.1200.

NORME DE COMMUNICATION SUR LES DANGERS OSHA : Ce matériau est considéré comme non dangereux conformément à OSHA HazCom 2012, 29 CFR 1910.1200.

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun matériau nécessitant un avis de Proposition 65.

Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 Titre III (Emergency Planning and Community Right-to-Know Act of 1986) Articles 311 et 312 :

Aucun danger SARA

Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 Titre III (Emergency Planning and Community Right-to-Know Act of 1986) Articles 311 et 312 :

Ce matériau ne contient aucun composant chimique avec des numéros CAS connus qui dépassent les niveaux de déclaration de seuil (De Minimis) établis par SARA Titre III, Section 313.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Préparé par : conformité réglementaire des entreprises

Date de publication: 23 avril 2013

Date de la dernière révision: 1 janvier 2022 - DS

NOTIFICATION : la présente FDS constitue une représentation d'information de bonne foi supposée exacte à compter de la date de la dernière révision. Ce document ne fournit aucune garantie de produit expresse ou implicite. Étant donné que les conditions d'utilisation ne relèvent pas de la volonté de High Performance Lubricants LLC, tous les risques associés à l'utilisation dudit produit sont assumés par l'utilisateur.